

Paris, le 22 mai 2024

Communiqué de presse

Organisation territoriale des soins de premier recours : l'UNPS réagit au rapport de la Cour des comptes

Les membres de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) ont pris connaissance du récent rapport de la Cour des comptes sur l'organisation territoriale des soins de premier recours.

Sans surprise, le rapport constate que l'accès aux soins de premier recours se dégrade et que l'inégalité entre les territoires s'accroît. La Cour des comptes relève que les dispositifs de soutien à l'installation et au développement de l'exercice coordonné sont très nombreux et complexes, d'une efficacité contestée, sans objectifs opérationnels précisément définis, rendant leur contribution à l'amélioration de l'accès aux soins difficilement évaluable.

L'UNPS ne peut que rejoindre la Cour des comptes sur ces constats et sur la nécessité de clarifier le pilotage national de la politique de premier recours.

Pour l'UNPS, la politique nationale de santé ne peut être une simple agrégation des politiques régionales mais doit être conçue comme un projet cohérent et respectueux des spécificités territoriales, en partenariat étroit avec l'ensemble des organisations représentatives, dans une logique de concertation nationale renforcée.

Comme la Cour des comptes, les membres de l'UNPS rappellent la pertinence du système conventionnel et mènent ainsi une réflexion sur la rénovation en profondeur de ce dernier, pour plus de clarté, d'efficacité, de cohérence et de transversalité sur le territoire national, en s'appuyant sur un socle interprofessionnel ambitieux.

Dans cet objectif de transversalité, l'UNPS devrait très prochainement signer avec l'Assurance maladie l'avenant n°1 à l'ACIP, qui permettra de déployer sur l'ensemble du territoire français l'expérimentation relative aux ESCAP. Premières marches de l'exercice coordonné, avec un gain de temps administratif significatif, les ESCAP constituent, pour les membres de l'UNPS, une solution concrète qui permettra de favoriser l'accès aux soins de premier recours.



Pour l'UNPS, il est indispensable de mettre en place des dispositifs efficaces, sans contraintes administratives excessives. La solution n'est donc pas dans le développement de nouveaux contrats territoriaux, de nouveaux protocoles de coopération en dehors d'un cadre national cohérent ou dans la création de centres de santé, mais bien dans l'appui des professionnels de santé déjà implantés sur le terrain, dans le respect des compétences de chacun.

L'Assemblée plénière du 11 juin prochain sera l'occasion, pour les membres de l'UNPS, de proposer des positions fortes sur la vie conventionnelle et la représentativité des organisations syndicales.

Contacts presse :

- Sébastien GUÉRARD, Président – 06 03 85 96 28
- Mathilde GUEST, Directrice générale – 01 44 38 80 94